



Le Secrétariat

Demande d'affiliation aux Conventions Cantonales d'Adhésion (CCA) pour TarMed Conventions avec santésuisse et avec HSK

Procédure et finance d'adhésion

A la suite de votre demande, nous vous informons de la procédure à suivre afin de vous affilier aux conventions nommées ci-dessus :

1. Nous vous prions de nous retourner le « Formulaire pour adhésion conventions tarifaires cantonales (médecins indépendants) » dûment complété et signé.
2. Si vous n'êtes pas membre de la Société de médecine du canton de Fribourg¹, vous devez vous acquitter des finances d'adhésion se montant à :

| | |
|--|--------------------------|
| Adhésion convention santésuisse : | CHF 300. - |
| Adhésion convention HSK : | <u>CHF 300. -</u> |
| Total : | <u>CHF 600.-</u> |

à verser sur le compte de la SMCF :

numéro de compte postal : 17-2293-3, IBAN : CH58 0900 0000 1700 2293 3

2. Dès réception de votre versement (pour les non-membres) et de l'attestation de la FMH de votre adhésion à la Convention Cadre Tarmed, nous vous enverrons l'attestation de la SMCF que vous devrez envoyer à SASIS SA.
3. **Cette attestation sera valable pour l'année 2019.**
4. Pour les années suivantes, la contribution annuelle aux frais généraux pour le renouvellement de l'adhésion aux conventions est de CHF 250.- par convention pour les non-membres de la SMCF. Ces montants sont inclus dans la cotisation annuelle pour les membres de la SMCF.

Le secrétariat reste à votre disposition pour tout complément d'information

¹ en vertu des articles 2 et 3 et annexe A de la convention avec santésuisse et de l'article 4 et annexe 2 de la convention avec HSK